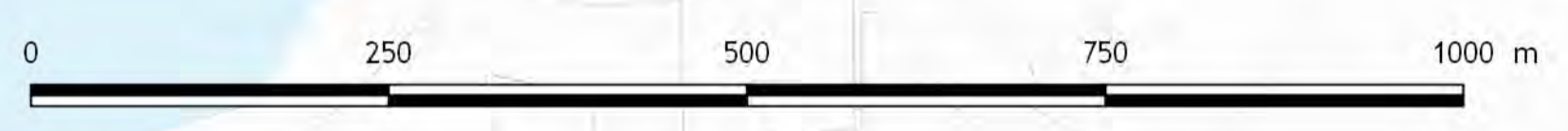
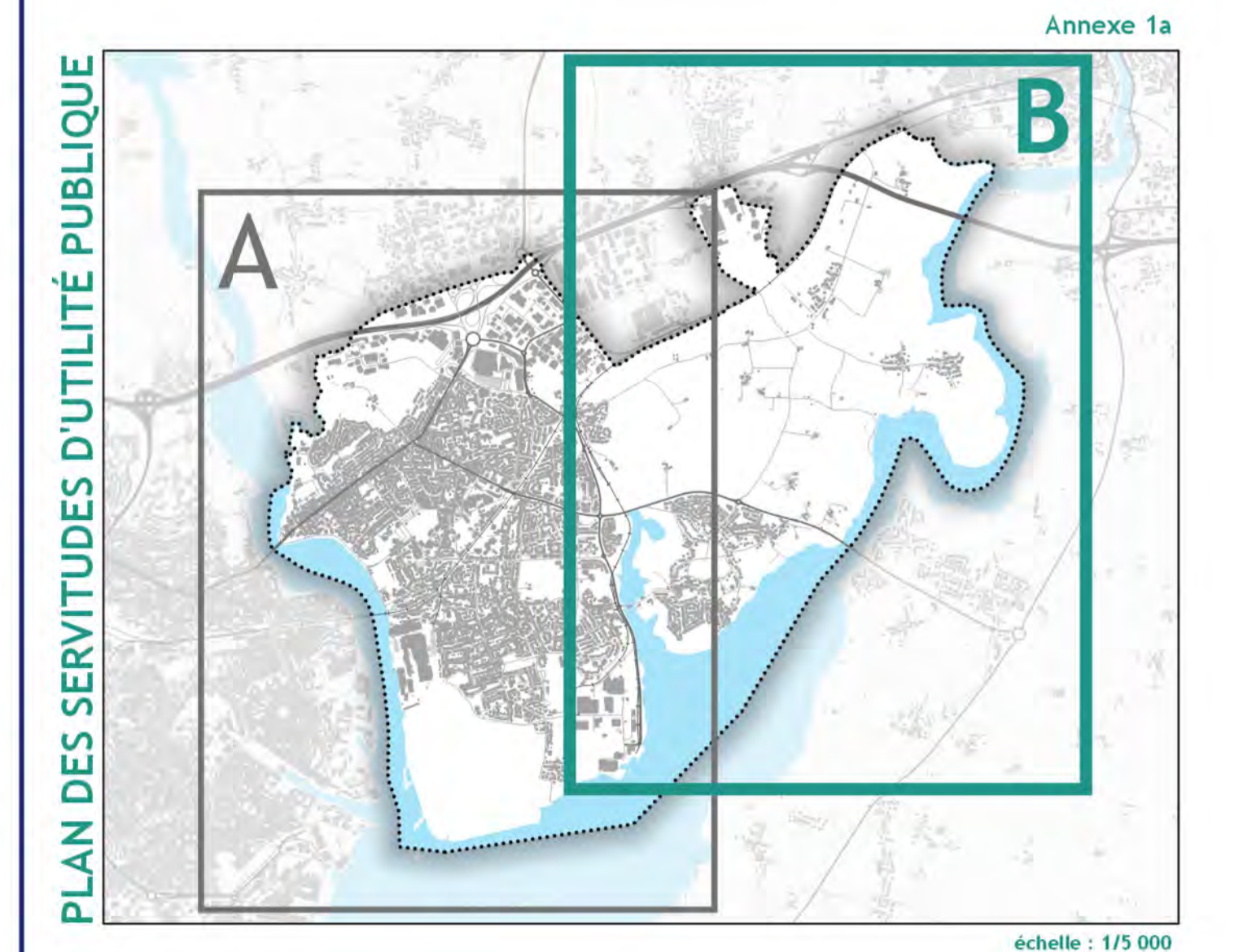


- LÉGENDE**
- A5\_EU : Servitude attachée aux canalisations publiques d'eaux usées
  - A5\_AEP : Servitude attachée aux canalisations publiques d'eau potable
  - I3 : Ouvrages de distribution de gaz naturel
  - I4 : Ouvrages de transport et de distribution d'énergie électrique - lignes aériennes
  - I4 : Ouvrages de transport et de distribution d'énergie électrique - lignes souterraines
  - T5 : Servitude aéronautique de dégagement (civile)
  - AC1\_C : Servitude de protection des monuments historiques classés
  - AC1\_J : Servitude de protection des monuments historiques inscrits
  - AC2\_C : Servitude relative aux sites classés
  - AC2\_J : Servitude relative aux sites inscrits
  - EL9 : Servitude de passage des piétons sur le littoral
  - I3 : Périmètre de servitude autour d'une canalisation de transport de gaz
  - I4 : Transport de distribution d'énergie électrique
  - PM3 : Plans de prévention des risques technologiques (PPRT)
  - PT1 : Servitudes instituées au bénéfice des centres radioélectriques concernant la défense nationale ou la sécurité publique
  - PT2 : Servitude de protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques
  - T1 : Servitude relative aux voies ferrées
  - T5 : Servitude aéronautique de dégagement (civile)
  - T7 : Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement (s'applique sur toute la commune)

**COMMUNE DE LANESTER**  
**PLAN LOCAL D'URBANISME**  
 PLU approuvé le 21 novembre 2019



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal du 21 novembre 2019  
 La Maire,  
 Thérèse THIERY